

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1281 modifiant les tares postales internationales.

n° 1281

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
19 décembre 1939

Numéro JO  
n° 517 du 31/12/1939

Date du numéro  
31 décembre 1939

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dénéndances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 16 novembre 1939 relatif à l'exécution de la convention postale universelle et du règlement y annexé (tarifs postaux)

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

Sont rendues exécutoires la Côte française des Somalis, à partir du 1er février 1940 les modifications annortées par le décret du 16 novembre 1939: 1° À l'exécution de la Convention postale universelle du 20 mars 1934 du reglement y annexe, 2° À l'exécution de l'arrangement de l'Union postale concernant les mandats poste. Art. 2. — Le chef de service des P. T. T. est chargé de l'exécution du prèse nt arrêté qui sera enregistré, publié an Journal officiel de Ta colonie après avoir donné lieu des mesures de publicite extraordinaires,

Hubert Deschamps